

A – Stockage des résidus "boues rouges" à Mange-Garri

Une enquête publique est en cours concernant l'impact sanitaire du site de stockage de "boues rouges" de Mange-Garri.

Des éléments sur cet impact.

1 - Rapport Santé Publique France, rapport d'avril 2017

En se basant sur ce rapport, nous pouvons noter:

* dans l'avis des médecins, il n'y a pas de résultats significatifs en raison de la diversité et de la rareté des pathologies chez les plaignants

* concernant la situation des travailleurs des mines de bauxite et d'usine d'alumine, leur mortalité est plus faible que celle enregistrée au niveau de la population générale

* il n'y a aucune différence significative concernant la mortalité par cancer.

2 - Rapport IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) octobre 2015

Le risque radiologique est faible et conforme à la législation.

La radioactivité des "boues rouges" est égale à celle constatée en moyenne, en France.

3 - Aucune étude épidémiologique autour du site industriel de Gardanne et autour du site de stockage de Mange-Garri n'a démontré un risque sanitaire ou de maladie professionnelle

B- Rejet dans la fosse de Cassidaigne

Un rappel, le site industriel de Alteo à Gardanne ne rejette plus de boues rouges dans la fosse de Cassidaigne depuis le 1 janvier 2016.

Le seul rejet autorisé est une solution liquide issue de la filtration de ces boues rouges.

Ce rejet liquide contient 100 fois moins d'éléments chimiques que les boues rouges.

Sa composition sera dans les normes de la convention de Barcelone fin 2019.

Ce rejet subit actuellement une épuration (traitement par CO²) au niveau de l'usine.

Ce traitement permet de respecter les normes imposées concernant le pH et les concentrations métalliques.

D'autre part, des rapports sur l'impact des boues rouges rejetées dans la fosse de Cassidaigne, avant le 1 janvier 2016, ont été publiés par ANSE (Agence nationale de sécurité sanitaire), le 25 07 2016 et 28 10 2016.

Elles concernent les teneurs des produits de pêche, en éléments Al, Cd, Co, Cr, Hg, Mn, Ni, Pb, Ti, V.

Entre la zone impactée et la zone de référence (hors champ d'influence des boues rouges), nous pouvons constater:

- il n'y a pas de différence significative sur ces éléments, sauf pour Al (+ 60 %)
- il n'y a pas de risque sanitaire et les résultats d'analyse sont inférieurs aux normes toxicologiques, pour les deux zones